

Image not found or type unknown



Vente d'une partie d'un bien

Par **francoise**, le **20/05/2008** à **13:21**

Je suis actuellement propriétaire de ma maison et j'aimerais savoir si je peux en vendre la moitié à mon concubin afin qu'elle nous appartienne à tous les 2 à parts égales.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **30/05/2008** à **10:49**

aucun problème

par contre vous vous désaisissez d'une partie de vos biens personnels qui vous feront peut être défaut en cas de séparation dans l'avenir !!!!

voyez un notaire pour cela

cordialement

Par **Upsilon**, le **30/05/2008** à **13:15**

Bonjour!

Personnellement je trouve cela très risqué... Si vous pouvez valablement le faire sur le plan juridique, imaginez les conséquences si vous veniez à vous séparer ! Le bien serait en indivision, vous auriez chacun le droit d'en demander le partage en justice, forçant le plus souvent à vendre le bien pour ensuite se partager le prix...

Je pense que votre notaire vous conseillera de monter une petite SCI, dans laquelle vous possèderez 51% et votre amie 49% de façon à éviter tout blocage. Ensuite, il restera à organiser les modalités de cession des parts etc... qui vous permettront de trouver de meilleures issues en cas de séparation.

Cordialement,

Upsilon.